

COMPTE RENDU DE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 3 décembre 2019
(Convocations du 25 novembre 2019)

L'an deux mille dix-neuf le trois décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Lecelles, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude MESSAGER - Maire.

Etaient présents : Jean-Claude MESSAGER – Maire, Alexandre SCHNEIDER, Nadège TANIÈRE, Véronique SIBILE, Danièle VERMANDERE, Hervé WARGNYE – Adjoints, Dominique TREHOU, Jean-Michel RAVIART, Manuel DONNEZ, Hermine DELESALLE, Alexandra PAWLAK, Chantal DUBOIS, Jacqueline DONNEZ, Anne-Michèle CORDIER, Nicole DELVIGNE, Patrick DUSSART, Jean-Pierre FLOQUET

Etaient absents : Sylvie LEMAIRE, Bertrand BAUDUIN

Etaient excusés : Hubert VANDENBERGHE qui a donné procuration à Véronique Sibile, Marie-Brigitte BAUDUIN, Philippe BEYAERT, David LEFEBVRE qui a donné procuration à Jean-Claude Messager,

Alexandra Pawlak a été désigné secrétaire de séance.

Hermine Delesalle et Nicole Delvigne ont pris part au vote des délibérations 6 et 7. Jean-Pierre Floquet a pris part au vote de la délibération 7.

1. Demande de subvention DETR – Construction de vestiaires au terrain de football (Voté à l'unanimité)

Le Conseil Municipal décide de demander une subvention DETR auprès des services de l'Etat pour les travaux de construction de vestiaires au terrain de football.

2. Versement d'une subvention exceptionnelle – OCCE Ecole du Centre (Voté à l'unanimité)

Suite à la demande de l'Ecole du Centre qui souhaite organiser un voyage scolaire au Futuroscope. Le Conseil municipal

- décide d'accorder une subvention de 50 € par enfant à l'OCCE de l'école du Centre,
- demande que le nombre d'enfants participant effectivement à ce voyage soit précisé par l'Ecole afin de verser le montant exact de la subvention

3. Autorisation à M. le Maire pour signer le Contrat Enfance Jeunesse (Voté à l'unanimité)

Le Conseil municipal autorise M. le Maire à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), en collaboration avec le Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Scarpe (SIVS), le Contrat Enfance Jeunesse pour les années 2019 à 2022.

4. Accord de principe pour le changement du nom de l' « Ecole du Centre »

Voté à 15voix Pour et 1 abstention (J. Donnez)

Le Conseil municipal donne son accord de principe pour le changement de nom de l' « Ecole du Centre ».

5. Attribution de prestations d'action sociale au personnel communal

(Voté à l'unanimité)

Le Conseil municipal décide d'octroyer :

- des prestations d'action sociale sous forme de cartes cadeaux aux agents de la Commune à l'occasion de l'Arbre de Noël ;
- aux agents titulaires, stagiaires, contractuels ou bénéficiant d'un contrat de droit privé (présents au moins 10 mois de travail dans l'année) ; et pour leurs enfants de moins de 10 ans ;
- pour un montant de 40 € pour les agents, et 20 € pour les enfants de moins de 10 ans.

6. Validation de la convention avec Interia

(Voté à l'unanimité)

Le Conseil municipal valide la convention et l'activité proposée par Interia et autorise la signature de cette convention par M. le Maire.

7. Subventions à des associations lecelloises

(Voté à l'unanimité)

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité, de verser, à titre de subvention exceptionnelle,

- à l'association Lecelles Inter Associations (LIA) une somme de 200 €,
- à l'association Gym Aérobic Lecelloise, une somme de 400 €.



Le Maire

Jean-Claude Messenger
Jean-Claude MESSAGER